

Facture

Page 1 de 1

Adresse de livraison : MAISON D FLEUVE + RAMASSE FROID SEC X22 20 chemin de Seguin 33360 CAMBLANES ET MEYNAC			Facturation : LA MAISON DU FLEUVE X22 20 chemin de Seguin 33360 CAMBLANES ET MEYNAC		
N° Facture	Date facture	No Client	Représentant	Mode de Règlement	Date d'échéance
25039563	06/11/2025	92	David Soulet	Prélèvement à 30 jours	06/12/2025

BL N° : 25056924

16 Date d'expédition : 06/11/2025

Votre réf. :

N° Art.	Désignation des produits	Quantité		PU Net	Montant	TVA
		Unités	Colis			
3799	CARRELET D'ESTUAIRE CONFIDENCES - BORDEAUX - VIN BLANC 75 CL (X6)	6	1	3.95	23.70	2
2319	COCA COLA 125 CL PET (X6)	6	1	2.05	12.30	1
4514	LES CLEFS DE SAINT-ESTEPHE 2014 - VIN ROUGE 75 CL	6	1	11.70	70.20	2
494	SIROP TEISSEIRE GRENADINE 100CL	1	0.17	3.50	3.50	1

Emballage	PU	Cons(Nb/Mont)	Déco(Nb/Mont)
Consigne Fut 30 €	30.00		1 30.00
Total		0.00	30.00

TVA	Taux	Montant HT	Montant TVA
1 March	5.5 %	15.80	0.87
2 March	20 %	93.90	18.78
FG	20 %	2.80	0.56
Total		112.50	20.21

MONTANT TTC	132.71
Consigne	0.00
Déconsigne	30.00
Net à payer	102.71
Encaissé	
Solde	
Reprises clt	
Montant NET	102.71

RAMASSE

Coordonnées Bancaires:

IBAN: FR76 3000 4007 3600 0100 7416 852
 BIC : BNPAFRPPXXX
 RIB : 3004 00736 00010074168 52

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE:

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autres). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40 € (art L.441-6 du code de commerce)